




Force Ouvrière

SECTION FINANCES PUBLIQUES DE PARIS

Le syndicat qui reste un syndicat

 RGF 94 rue Réaumur 75002 Paris
site web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/075/>
<http://www.fo-dgfip.fr/>

 01.55.80.66. 43
Fax 01.55.80.66.49

Courriel : fo.drftp75@dgfip.finances.gouv.fr

28/05/2018.

CHSCTi de Paris : déclaration n° 51 du 28/05/2018.



Monsieur le Président,

FO FINANCES dénonce le projet de suppression de l'Exit tax, qui constitue un nouveau cadeau aux très riches dans le même temps que les salariés moyens s'inquiètent de ce que l'État va reprendre dans leur poche pour compenser la suppression de la taxe d'habitation. Les citoyens très riches qui partent sont ceux qui ne veulent plus contribuer aux charges publiques ; ils n'ont donc pas besoin qu'on leur supprime un obstacle au départ alors que l'Exit tax existe ailleurs en Europe.

Par ailleurs, nous avons expérimenté nous-mêmes le sentiment d'impuissance éprouvé par les usagers tentant de remplir une déclaration de revenus en ligne. En effet, samedi (26/05/2018) avec le navigateur Google Chrome utilisé à distance pour aider un voisin de 74 ans, il s'est avéré totallement impossible de revenir sur la page précédente pour modifier un chiffre dont on s'est aperçu qu'il était erroné. Il s'en est suivi 1h30 d'énerverement avant d'avoir l'idée d'installer un autre navigateur sur cet ordinateur, lequel a fonctionné. De plus, la succession de pages ne donne aucune vision d'ensemble de ce que l'on déclare alors

qu'il faut mettre des chiffres identiques en plusieurs endroits (l'on pense aux revenus fonciers régime réel par exemple).

Que font nos aînés isolés en province et maladroits en informatique quand les implantations Dgfp ont fermé, et qu'ils n'ont pas d'enfants nés avec le numérique pour les aider ?

Déclarer ses revenus est donc bien fastidieux et à notre sens, il faudrait revenir à « Pour Vous Faciliter l'Impôt », principe qui n'aurait jamais dû disparaître.

S'agissant de la fonction publique, le 1er février 2018, le chef de l'État s'est exprimé, depuis Tunis, sur le sujet. Selon lui, la prochaine concertation sur la fonction publique ne sera pas « la fin de la fonction publique » : celle-ci ne doit pas être une « citadelle protégée », elle doit permettre à l'État de « se réorganiser au plus vite comme le font les entreprises »

Le 15 mars 2018, le ministre en charge de l'Action et des comptes publics (l'expression « fonction publique » n'apparaît pas dans son portefeuille) a pu affirmer que « ce qui ne va pas dans la fonction publique, c'est qu'elle est enfermée dans le statut ».

Les objectifs d'efficience, de compétitivité, de transformation cultivent l'idée selon laquelle le statut des fonctionnaires serait le premier obstacle à la réforme de l'État, lequel devrait fonctionner comme une entreprise.

Pourtant, l'actuel statut général, de 1983-84, a été modifié à **225 reprises** et a rapproché, progressivement, la situation des fonctionnaires de celle des salariés, au prix d'une « travaillisation » (rapprochement avec le droit du travail, jusque dans la suppression programmée du CHSCT dont nous tenons ici une des dernières réunions).

Pourquoi assimiler le statut à l'inertie alors qu'il connaît depuis plus de quinze ans des (r)évolutions silencieuses mais profondes et qu'il n'est que la conséquence du service, à travers l'action quotidienne des fonctionnaires au bénéfice des usagers qu'il faut éduquer, soigner, protéger, accompagner ? ¹

Et pourquoi la concertation de l'État employeur avec ses agents ou avec les corps intermédiaires serait un gros mot ? L'État qui dialogue avec ses homologues à l'extérieur du pays ne peut-il dialoguer avec ses composantes ?

Il n'y a pas d'un côté les salariés du privé doté de tous les droits face à un employeur exploiteur (quoique cette dernière situation puisse arriver) et de l'autre un État parfait doté de tous les droits et qui n'a pas à écouter ses agents.

FO FINANCES rappelle que selon l'article 1^{er} de la constitution, la « République [est] démocratique et sociale » et que pour faire fonctionner les services publics, il faut mettre l'accent sur les principes et les valeurs au cœur de l'action publique plutôt que de défendre l'idée d'une « main invisible » dont on présuppose l'efficacité, sans la démontrer.

Nous en venons maintenant à nos sujets du jour.

¹ Les paragraphes ci-avant sont largement inspirés de l'Actualité Juridique de la Fonction Publique du 21/05/2018.

1) Approbation des procès-verbaux des 4/10, 18/10, 24/11, 12/12/2017, 6/02, 13/02/2018 et du 29/03/2018

2) Douane : relocalisation du service de la formation professionnelle au siège de la direction interrégionale d'Ile-de-France, pour avis

S'agissant de la relocalisation du service de la formation professionnelle au siège de la DI (14 rue Y Toudic, 3ème étage, dans les locaux libérés par le Centre de Services Partagés), **FO FINANCES** remarque que la direction ne tient plus que des oraux blancs sur le site de **Boissy-Saint-Léger** et a choisi de réaliser les autres formations sur l'immeuble le Vitalys, ce qui crée une logique fonctionnelle à en rapprocher la formation professionnelle.

Un point important est que les agents ont pu choisir de suivre la mission ou le maintien sur leur site de Boissy-Saint-Léger, et que le site soit maintenu.

Par contre, depuis peu (CT du 02/05/2018), la direction interrégionale refuse de qualifier l'opération de restructuration et de faire bénéficier les agents des mesures d'accompagnement social afférentes, alors qu'elle s'y était engagée auparavant. **FO FINANCES** demande cet accompagnement.

repser

Beuret extension accueil : nous demandons l'attribution d'un local de détente aux agents qui en attendent depuis des années.

Nos missions ?

* la séparation ordonnateur/comptable est ciblée. Le ministre estime qu'il s'agit d'un doublon

* la mise en place du prélèvement à la source et la fin de la Taxe d'habitation menacent l'avenir des SIP.

* le contrôle fiscal pourrait être réduite à la portion congrue avec la mise en place de la loi sur le droit à l'erreur

* les services supports comme les services RH sont aujourd'hui en voie d'interrégionalisation. La direction réfléchit aujourd'hui à des directions bi-départementale.

* la sphère cadastrale est aujourd'hui la cible d'attaques sans précédents qui la menacent dans son existence même.

* le réseau va se rétrécir de nouveau. Pour la DG, l'avenir c'est la fin des administrations à réseau et la mise en place d'un Etat plate-forme. Les fermetures de sites vont donc s'accélérer, à l'exemple des SPF qui vont connaître des fusions accélérées partout

18-03-16 CGT - Ré-organisations serv et missions